90 B 23 - 31 MAI 2000 - A 419

" M.G.A. VILLENEUVE,
SA D'EXPLOITATION"
Société anonyme au capital d'un million de francs

Siège social : Zone Industrielle de la Barbière -
47 300 - VILLENEUVE SUR LOT

RCS VILLENEUVE SUR LOT B 353 593 031 (90 B 23)
SIRET 353 593 031

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2000

L'AN DEUX MILLE,
LE VINGT CINQ AVRIL, À DIX HUIT HEURES, AU SIÈGE SOCIAL,

LES ASSOCIES de la société dénommée **« M.G.A. VILLENEUVE, SA D'EXPLOITATION »,** Société Anonyme au capital de 1 000 000 F, ayant son siège social à VILLENEUVE SUR LOT - 47 300 - Zone Industrielle de la Barbière, immatriculée au R.C.S. de VILLENEUVE SUR LOT, sous le numéro B 353 593 031 (90 B 23), se sont réunis en **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE.**

Chaque Actionnaire a été convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date du **7 avril 2000.**

Les Membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

Monsieur Jean-Louis ZAMBON préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Henriette ZAMBON et Monsieur Victor ZAMBON, les deux membres représentant par eux-mêmes le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelées comme scrutateurs.

Madame Josiane ZAMBON-RAUFASTE assure les fonctions de Secrétaire.

JLZ DZ SZ

La **S.A. « CABINET GOUL »,** Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du **7 avril 2000** est absente, son représentant s'étant excusé.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué qui constate que les Actionnaires présents ou représentés possèdent **NEUF MILLE NEUF CENT VINGT (9 920) ACTIONS** sur les **DIX MILLE (10 000) ACTIONS** formant le capital social et ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée réunissant plus du quart du capital social pour délibérer sous la forme ordinaire, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président met à la disposition des Actionnaires :

- ➪ Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque Actionnaire ainsi que les récépissés postaux ;
- ➪ la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes ainsi que le récépissé postal ;
- ➪ la feuille de présence ;
- ➪ un exemplaire des statuts de la société ;
- ➪ le rapport du Conseil d'Administration ;
- ➪ le texte des résolutions proposées au vote.

Monsieur le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 123 et suivants du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales et déclare que les documents et renseignements visés aux articles 133 et 135 dudit décret ont été adressés aux Actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée ainsi que la liste des Actionnaires.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ➢ **Constatation de la démission de Mme Josiane ZAMBON en qualité d'Administratrice et de Directrice Générale ;**
- ➢ **Constatation de la démission de M. Jean-Pierre LOMBARD, en qualité d'Administrateur ;**
- ➢ **Nomination de deux nouveaux Administrateurs ;**
- ➢ **Pouvoirs en vue des formalités.**

Ceci effectué, il donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Enfin la discussion est ouverte.

Celle-ci close, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

JCZ LV HZ DZ JZ

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE, après avoir rappelé que par correspondance en date du 27 mars 2000 :

➨ **Mme Josiane ZAMBON-RAUFASTE** a informé la Société de son intention de démissionner de ses fonctions d'Administratrice et de Directrice Générale de la Société,

➨ **M. Jean-Pierre LOMBARD** a informé la Société de son intention de démissionner de ses fonctions d'Administrateur de la Société,

CONSTATE lesdites démissions,

ET DÉCIDE DE NOMMER en qualité de nouveaux Administrateurs de la Société :

➪ **M. Victor, Guiseppe ZAMBON**, demeurant à PUJOLS - 47 300 - « Bosquet de Guirod »,

Né à PIEVE DI SOLIGO (Italie),
Le dix sept juillet mil neuf cent trente,

En remplacement de **Mme Josiane ZAMBON-RAUFASTE,**

➪ **M. Dominique ZAMBON,** demeurant à BORDEAUX CAUDERAN - 33 200 - Résidence Les Fontaines de Caudéran - Entrée n° 7 - 170, Rue Pasteur,

Né à VILLENEUVE-SUR-LOT (47),
Le six juin mil neuf cent soixante dix,

En remplacement de **M. Jean-Pierre LOMBARD,**

pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2003.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Chacun de **MM. Victor et Dominique ZAMBON** intervient alors pour indiquer qu'il accepte les fonctions qui vient de lui être conférées et n'être frappé d'aucun cas d'incapacité ou d'incompatibilité susceptibles de lui interdire l'exercice de ces fonctions.

JL2 IV HZ DZ JL

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DONNE tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet de procéder aux formalités nécessaires et notamment aux formalités de dépôt auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de VILLENEUVE-SUR-LOT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du Jour, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Membres du Bureau de l'Assemblée et les nouveaux Administrateurs.

ZV

HZ

JLZ

DZ

JZ

Le Président,
M. J.L. ZAMBON

La Secrétaire,
Mme J. ZAMBON

Les Scrutateurs,

Mme H. ZAMBON

M. V. ZAMBON Bon pour acceptation Des Fonctions D'administrateur Lu et approuvé

M. Dominique ZAMBON

Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur
Lu et approuvé